

## **Dérogation mineure**

329, 1<sup>e</sup> Avenue (lots projetés 6 384 296 et 6 384 297)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au Règlement du zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 329, 1<sup>e</sup> Avenue (lots projetés 6 384 296 et 6 384 297), ayant pour objet d'autoriser:

- Que les galeries en cour avant soient situées à 0 m de la ligne mitoyenne au lieu de la distance minimale de 1,5 m;
- Que la largeur des cases de stationnement soit de 2,50 m au lieu du minimum de 2,60 m.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 11 août 2020 à 19 h 30, au parc des Générations, situé sur le boulevard Perrot, à L'Île-Perrot (au coin de l'avenue du Parc). Dans le cas où la température ne permettrait pas de tenir la séance à l'extérieur, celle-ci aura lieu dans la salle Florian-Bleau, située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande, en se présentant à cette séance ou en transmettant ses commentaires par courriel, avant 17 h le jour même, à l'adresse courriel suivante : questioncm@ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 23 juillet 2020.

(Original signé)

Zoë Lafrance Directrice des affaires juridiques et greffière